



Commune de Boulieu-Lès-Annonay - Ardèche

ARRETE N° 2025-040

PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION (BOULIEU LES ANNONAY)

Le Maire de Boulieu-lès-Annonay,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la Route
- Vu l'instruction interministérielle et notamment les articles livre 1,4ème partie, signalisation de prescription et livre 1,8ème partie, signalisation temporaire,
- Vu l'organisation du concours de gym de Boulieu-lès-Annonay.
- Considérant qu'il faut permettre d'assurer la sécurité des participants à cette manifestation ;

ARRETE

Article 1 : L'Aurore Sportive organise un défilé à l'occasion du concours de gym le dimanche 11 mai 2025 de 14H30 à 16H30. Il débutera de la MAPA jusqu'à la Salle Polyvalente, la circulation sera réglementée en fonction de l'avancement du cortège.

Article 2 : Circulation

Le Samedi 10 mai 2025 de 7H00 au Dimanche 11 mai 2025 à 20h00 :

La circulation sera modifiée :

- Rue du Gris circulation en sens unique (sens montant possible uniquement) du N°5 au N°15.

Dimanche 11 mai 2025 de 14h30 à 16h30 :

La circulation sera momentanément coupée :

- Sur toute la rue Charles de Gaulle du N°44 jusqu'à la place Joseph Monier en fonction de l'avancement du cortège.
- Sur toute la rue du Gris du N°1 jusqu'à l'intersection avec la rue de la Gare en fonction de l'avancement du cortège.
- N°395 Chemin des Epalas au N°62 Chemin des Epalas en fonction de l'avancement du cortège.

Article 3 :

La signalisation de police réglementaire sera mise en place par les Services Techniques.

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 4 :

Madame la Directrice Générale des Services sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié annexé au registre des arrêtés municipaux et dont ampliation sera notifiée à :

- Monsieur le Commandant de brigade d'Annonay
- Agent de Surveillance de la voie publique
- Services Technique

Chacun chargé en ce qui le concerne de sa mise en œuvre.

Fait à Boulieu-Lès-Annonay, Le 17/04/2025

Le Maire
Damien BAYLE

